Initiatives ministérielles

tion de l'entente a été faite parce qu'elle n'est pas convenable pour les Québécois et les Canadiens, pourquoi ne pas permettre aux élus, aux représentants de la population, de faire les recommandations qui s'imposent? Cela démontrerait que le gouvernement actuel n'a rien à cacher, qu'il est transparent. Sinon, nous allons rester sur notre appétit, on va continuer d'avoir des doutes dans notre esprit et aussi dans l'esprit de la population canadienne et québécoise.

On le sait, la meilleure façon de ne pas entacher des réputations, c'est de faire preuve de transparence et de mettre sur pied une enquête publique. Il est vrai qu'une telle enquête aura des coûts et prendra du temps, mais je demande ceci à cette Chambre: Est—ce que la démocratie a des coûts? Est—ce qu'être en démocratie, c'est trop coûteux? Est—ce que les coûts sont plus importants que d'être en démocratie? Je regrette, la démocratie, cela n'a pas de coût. Pour voir clair et pour dépenser de façon judicieuse les dollars des contribuables canadiens, il n'y en a pas de coût.

Si toutefois le ministre refusait une enquête publique à cause des coûts et des délais, il lui serait possible de le faire par un comité parlementaire. Le ministre est-il conscient que le processus d'octroi de ce contrat a été bousillé? Par conséquent, le ministre entend-il prendre les mesures qui s'imposent afin qu'un tel fiasco ne survienne plus à l'avenir?

Il se peut que le gouvernement refuse qu'une enquête publique soit faite par un comité parlementaire ou par le Comité permanent des transports, ce qui nous ramènerait à la case départ. Si cette situation se produit, le ministre peut—il nous dire combien de temps le processus de règlement des demandes d'indemnisation va—t—il durer? Comme on le sait, le rapport Nixon faisait état d'obscurs agissements des lobbyistes. Puisque ces agissements ne sont pas révélés à la population, est—ce que le public peut craindre que de pareils agissements viennent entacher le processus d'indemnisation?

Lors des audiences du Comité permanent des transports alors que Me Robert Vineberg, avocat de Pearson Development Corporation, comparaissait devant nous, j'avais préparé un interrogatoire très serré. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à vous référer aux procès—verbaux du Comité permanent des transports, c'est une aberration. On avait écrit au représentant, au client de M. Vineberg et celui—ci nous avait dit que M. Vineberg répondrait pour lui. J'ai posé la question à M. Vineberg plusieurs fois, s'il parlait vraiment au nom de son client et il me disait non, qu'il parlait en son nom personnel et qu'il ne pouvait pas parler au nom de son client.

On était devant une situation où deux personnes, en plus de rire de nous en pleine face, se lançaient la balle et nous n'avions pas de réponse. J'ai demandé à M. Vineberg, en tant que juriste très connu ici au Canada, je lui ai posé quatre questions, entre autres. Je lui ai demandé: Est—ce qu'un contrat vicié au préalable devrait prévoir des indemnisations en cas d'annulation? Les règles du consentement étaient viciées dès le départ. Je lui ai demandé s'il serait d'accord à ce qu'une enquête publique soit instituée. Je lui ai demandé si sa compagnie était prête à déposer des analyses financières. Et je lui ai fait finalement le petit commentaire suivant, je crois que c'est la traduction d'une expression anglaise: quand on est dans une serre, on ne lance pas des roches.

• (1615)

Je ne vous citerai pas les réponses, je n'en ai pas eu une seule digne d'être répétée devant cette Chambre. Il y aurait eu ensuite d'autres questions auxquelles on aurait aimé avoir des réponses. Par exemple, avait-il eu connaissance des malversations de lobbyistes et du trop grand intérêt des fonctionnnaires et du personnel politique, pour Pearson, pendant qu'il était lui-même impliqué dans le dossier? Je voulais aussi lui demander s'il était d'accord avec les analyses de bénéfices dont a fait état le rapport Nixon, à savoir, 14 p. 100 après impôts? Je lui demandais aussi s'il ne trouvait pas étrange que pour un contrat de 57 ans, pour 1,6 milliard de dollars, que les soumissionnaires n'aient qu'un délai de 90 jours pour préparer une soumission? Est-ce que c'est normal, est-ce que c'est raisonnable, dans une société démocratique, d'avoir des choses comme ça? Posons-nous la question! Poser la question, c'est y répondre. Il n'y a pas un Canadien qui trouvera que cela a du bon sens.

Je n'ai fait que relater certains passages juteux du témoignage de M. Vineberg. Je suis persuadé que les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises pourront en prendre connaissance dans les procès-verbaux du Comité permanent des transports. C'est un bijou dans lequel les réponses ne valaient même pas la peine d'être citées devant cette Chambre.

Je pourrais continuer à vous entretenir, vous et mes collègues, pendant toute la journée de ce fameux projet de loi C-22 et de ses propositions d'amendement. J'ai déjà dépensé beaucoup d'argent des contribuables pour convaincre cette Chambre de satisfaire la population, soit de les informer de toutes les négociations du gouvernement avec Pearson Development Corporation.

Lorsque je parle d'argent dépensé, je parle des séances du Comité des transports, du salaire des fonctionnaires fédéraux, des recherchistes et des députés. Beaucoup d'argent a été dépensé pour pas grand-chose comme résultat. J'aimerais simplement ajouter que je suis d'accord, et mon parti aussi, avec la motion présentée par le gouvernement à l'effet de rejeter les amendements que nous propose l'autre Chambre. Je suis en accord avec le gouvernement, mais pas pour les mêmes raisons.

Tout d'abord, comme je l'ai déjà mentionné, je n'accepte pas que des non-élus tentent de prendre les décisions dans ce pays. De plus, je n'accepte pas que Pearson Development Corporation puisse se faire indemniser pour toute perte avant le 13 avril 1994, parce que les circonstances qui ont donné lieu au contrat sont viciées au préalable. Ceci étant dit, si nous rejetons les amendements de l'autre Chambre en acceptant la motion du gouvernement, la population demeurera toujours dans le doute, car il n'y aura pas eu d'enquête publique.

Encore une fois, j'implore mes honorables collègues d'accepter qu'une commission d'enquête fasse la lumière dans ce dossier pour permettre à la population de croire en ses dirigeants.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): Nous passons maintenant à la prochaine étape du débat; les députés auront 20 minutes pour faire des interventions. Suivra une période de questions et d'observations de 10 minutes.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, il semble que les libéraux ne reçoivent pas autant d'appui de leur caucus à l'égard de cette motion qu'ils voudraient bien nous le faire croire. Étant de bons membres du vieux